



DELIBERATION N° 2017-171

Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 13 juillet 2017 relative au bilan d'exécution du programme d'investissements 2016 et portant approbation du programme d'investissements 2017 modifié de TIGF

Participaient à la séance : Jean-François CARENCO, président, Christine CHAUVET, Catherine EDWIGE, Hélène GASSIN et Jean-Laurent LASTELLE, commissaires.

1. CONTEXTE

En application des dispositions du 2° de l'article L.134-3 et du II de l'article L.431-6 du code de l'énergie, les gestionnaires de réseaux de transport (GRT) de gaz doivent transmettre leurs programmes annuels d'investissements à la Commission de régulation de l'énergie (CRE) pour approbation. Dans ce cadre, la CRE « veille à la réalisation des investissements nécessaires au bon développement des réseaux et à leur accès transparent et non discriminatoire ».

En ce qui concerne le programme d'investissements de l'année 2016 :

- par délibération du 17 décembre 2015, la CRE a approuvé le programme d'investissements de TIGF pour l'année 2016 ;
- par délibération du 15 décembre 2016, la CRE a approuvé la mise à jour du programme d'investissements de TIGF pour l'année 2016, et a demandé à l'opérateur de présenter, pour mi-2017, le bilan définitif d'exécution de son programme d'investissements pour l'année 2016.

En ce qui concerne le programme d'investissements de l'année 2017 :

- par délibération du 15 décembre 2016, la CRE a approuvé le programme d'investissements de TIGF pour l'année 2017, et a demandé à l'opérateur de présenter, pour mi-2017, l'état d'exécution à mi-année du programme d'investissements pour l'année 2017.

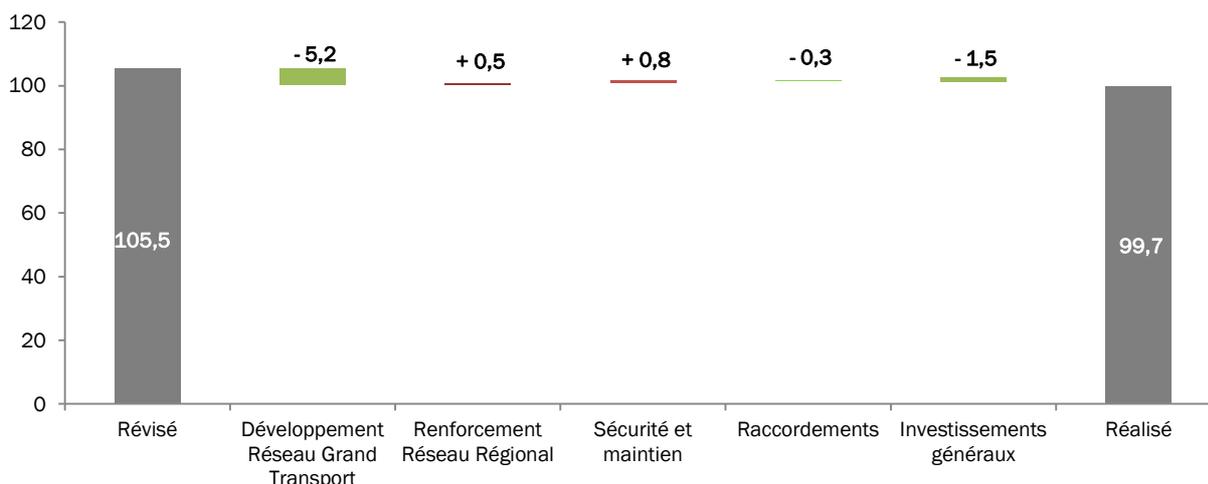
TIGF a transmis, le 31 mai 2017, son programme annuel d'investissements modifié pour l'année 2017 et a été auditionné par le collège de la CRE le 6 juillet 2017. TIGF a présenté les écarts constatés entre les niveaux des investissements approuvés et des investissements effectivement réalisés pour 2016, d'une part, et les prévisions mises à jour pour 2017, d'autre part.

2. OBSERVATIONS DE LA CRE SUR LE BILAN D'EXECUTION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS 2016

2.1 Analyse des écarts entre le budget révisé et le budget réalisé pour 2016

Les dépenses d'investissement approuvées pour 2016 s'élevaient à 110 M€. Lors des travaux relatifs à l'élaboration du tarif d'utilisation des réseaux de transport de gaz¹ (ATRT6), TIGF a transmis à la CRE un montant révisé s'établissant à 106 M€. Les dépenses réelles pour 2016 sont de 100 M€, soit -5% par rapport au budget révisé.

Détail des écarts en M€ entre la trajectoire révisée et la trajectoire réalisée de dépenses d'investissements 2016



Source : TIGF, analyse : CRE

Les écarts entre les budgets réalisé et révisé sont essentiellement liés à des reports de dépenses, de 2016 à 2017.

- Concernant le projet Gascogne-Midi, TIGF a été contraint de reporter l'achat de tubes à 2017. Ce report induit une baisse de 10 M€ des dépenses sur ce projet en 2016. Cette baisse est en partie compensée par une hausse de 4 M€ des dépenses, liée à l'anticipation d'actions à la suite d'une replanification du projet.
- Une hausse de près de 1 M€ est constatée sur les dépenses de sécurité et de maintien. Celle-ci est due à l'avancement des travaux de déplacement d'un ouvrage en zone urbaine, imposés par la communauté urbaine de Bordeaux.
- Une baisse de 1,4 M€ est constatée sur les investissements généraux et s'explique, d'une part, par un report à 2017 de dépenses d'aménagement des locaux et voiries, et, d'autre part, par un report à 2017 de dépenses liées aux systèmes d'information.

2.2 Conclusions de l'audit mandaté par la CRE sur le projet de l'artère de l'Adour

Par ailleurs, l'Artère de l'Adour est entrée en service le 15 décembre 2015. Ce projet, dont le budget initial avait été approuvé à hauteur de 130 M€, a permis la création de 60 GWh/j de capacités fermes en entrée vers la France et 60 GWh/j de capacités interruptibles en sortie vers l'Espagne au point d'interconnexion de Biriadou.

A la suite de l'annonce par TIGF, courant 2015, d'une hausse de 23 % du coût à terminaison, la CRE a mandaté un cabinet externe pour auditer la gestion du projet par TIGF et s'assurer que le GRT s'est conduit en opérateur prudent et efficace. A la suite de retards pris par l'une des entreprises qui avaient contracté avec TIGF, l'opérateur a dû prendre des mesures de renforcement des équipes en charge du pilotage du projet, afin de pouvoir mettre

¹ Délibération de la CRE du 15 décembre 2016 portant décision sur le tarif d'utilisation des réseaux de transport de gaz naturel de GRTgaz et de TIGF

en service l'ouvrage au plus près de sa date de mise en service prévisionnelle. Ainsi l'auditeur note que « Les cadences soutenues rendues nécessaires pour respecter l'objectif principal de mise en service du projet (décembre 2015) ont nécessité jusqu'à 650 personnes mobilisées simultanément sur le projet » et que « d'après ces éléments, le surcoût induit peut être estimé entre 20 et 25 M€. »

Par ailleurs, « cette augmentation est imputable à la réalisation difficile du contrat d'EPC et à l'acceptation par TIGF de prendre en charge une part des coûts occasionnés par des défauts de mise en place du processus de soudage des tubes constitutifs ».

La CRE considère que l'audit permet de conclure que TIGF a mis en œuvre des moyens supplémentaires et accepté de prendre à sa charge certains surcoûts dans l'objectif de préserver la date de mise en service de l'Artère de l'Adour.

En outre, le projet Artère de l'Adour est l'aboutissement d'un programme de développement des interconnexions entre la France et l'Espagne et la CRE a constaté que TIGF a globalement respecté, voire réalisé des économies par rapport aux budgets prévisionnels, pour les autres projets mis en service à la frontière franco-espagnole (voir annexe).

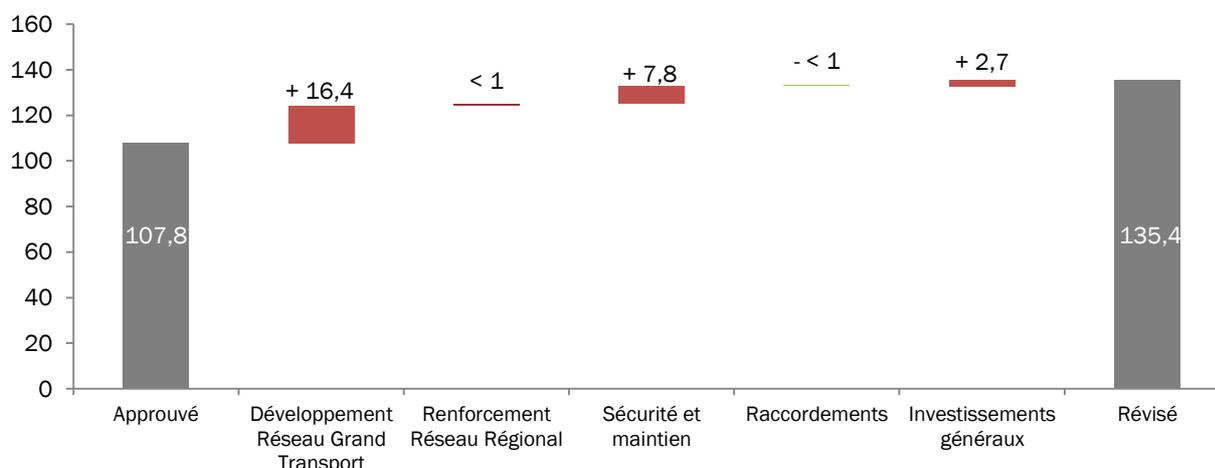
En conséquence, la CRE considère, à ce stade, que TIGF n'a pas fait preuve d'inefficacité dans sa gestion du projet de l'Artère de l'Adour.

3. OBSERVATIONS DE LA CRE SUR L'ETAT D'EXECUTION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS 2017

3.1 Analyse des écarts entre le budget approuvé et le budget estimé pour 2017

Les dépenses d'investissements approuvées pour 2017 s'élevaient à 108 M€. TIGF a transmis début juin à la CRE une trajectoire révisée de ses dépenses, qui s'élèvent à 135 M€, soit +26% par rapport au budget approuvé.

Détail des écarts en M€ entre les trajectoires approuvée et révisée de dépenses d'investissements 2017



Source : TIGF, analyse : CRE

Les écarts proviennent, pour 16 M€, d'une hausse des dépenses d'investissement sur le grand transport. Du fait des difficultés rencontrées par TIGF s'agissant de la fourniture de tubes pour le projet Gascogne-Midi, TIGF a procédé à une nouvelle commande de tubes, pour 19 M€ (dont 10 M€ de reports de 2016 à 2017). Malgré ces difficultés, l'opérateur ne prévoit pas d'évolution du coût à terminaison du projet.

TIGF présente une baisse complémentaire d'environ 2 M€ sur le projet de renforcement de la station de compression de Sauveterre dans le cadre du projet de l'artère de Guyenne. Ceci permet d'envisager un coût à terminaison à 3M€, soit 4 M€ de moins que prévu. Par ailleurs TIGF indique une baisse d'1 M€ sur les études pour le projet STEP (South Transit East Pyrenees).

En ce qui concerne les dépenses « sécurité et maintien », une modification de l'échéancier pluriannuel pour le réaménagement de la canalisation de Lacq-Lussagnet induit une hausse des dépenses d'investissements sur le réseau régional de 5,7 M€ : les travaux, initialement étalés sur les années 2016, 2017 et 2018, ont été concentrés sous forme de travaux plus conséquents, en 2017.

TIGF constate également une hausse des dépenses d'investissement sur le réseau régional liée au renforcement des installations de protection cathodique à la suite de la campagne d'inspection réglementaire, à hauteur de 1,6 M€.

En ce qui concerne les investissements généraux, TIGF prévoit une hausse de 2 M€ des dépenses d'immobilier, notamment en raison du renforcement de la sûreté de ses sites.

3.2 Demande d'approbation du projet Capens-Pamiers

Par ailleurs, TIGF demande l'approbation du projet Capens-Pamiers. Il s'agit du remplacement d'une canalisation sur le réseau régional. Les différentes campagnes d'inspection n'ont pas permis de lever des incertitudes sur l'éventuelle vétusté de la canalisation. TIGF considère ainsi que ces canalisations doivent être remplacées et présente un budget de 30,4 M€.

La CRE estime que ce projet est nécessaire pour des raisons de sécurité du réseau et approuve son lancement. Il est également justifié par une hausse attendue de la consommation dans la région toulousaine. Conformément aux dispositions tarifaires en vigueur, la CRE réalisera un audit au second semestre 2017 pour fixer le budget cible du projet aux fins de l'application du mécanisme de régulation incitative.

4. DECISION DE LA CRE

4.1 Décision relative au programme d'investissements 2016

La CRE constate que les écarts entre les dépenses d'investissements réalisées et le programme d'investissements approuvé pour 2016 sont principalement liés à des économies sur les projets et à des reports de travaux, qui sont sans incidence sur les délais de mise en service et les coûts à terminaison.

M€	Approuvé 2016	Révisé 2016	Réalisé 2016
Développement Grand transport	49,2	47,8	42,6
Renforcement Réseau régional	8,8	3,7	4,2
Sécurité et maintien	34,2	34,8	35,6
Raccordements	4,1	3,3	3,0
Investissements généraux	13,3	15,9	14,5
Total	109,6	105,5	99,7

La CRE constate que l'exécution du programme d'investissements de TIGF est conforme au programme approuvé.

Par ailleurs, à la suite de son audit du projet de l'Artère de l'Adour, la CRE considère, à ce stade, que TIGF n'a pas fait preuve d'inefficacité dans sa gestion du projet.

4.2 Décision relative au programme d'investissements 2017

La CRE constate que l'état d'exécution du programme d'investissements de TIGF est conforme au programme approuvé. Elle observe que le coût de ces investissements a été révisé. En conséquence, la CRE approuve pour l'année 2017 le budget d'investissements ainsi révisé.

En conséquence, le budget modifié des dépenses de TIGF pour 2017 s'élève à 135,4 M€, réparti de la façon suivante :

M€	Approuvé 2017	Révisé 2017
Développement Grand transport	56,0	72,4
Renforcement Réseau régional	1,9	2,8
Sécurité et maintien	30,5	38,3
Raccordements	2,1	1,8
Investissements généraux	17,3	20,0
Total	107,8	135,4

Approbation du projet Capens Pamiers

La CRE approuve le projet de reconstruction du réseau régional Capens-Pamiers. Conformément aux dispositions tarifaires en vigueur, la CRE réalisera un audit au second semestre 2017 pour fixer le budget cible du projet aux fins de l'application du mécanisme de régulation incitative.

L'approbation du programme d'investissements ne préjuge pas du traitement tarifaire de ces dépenses.

Toute modification du programme d'investissements devra être soumise à la CRE pour approbation.

La présente délibération sera publiée sur le site internet de la CRE et notifiée à TIGF. Elle sera par ailleurs transmise au ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire ainsi qu'au ministre de l'économie et des finances.

Délibéré à Paris, le 13 juillet 2017.

Pour la Commission de régulation de l'énergie,
Le Président,

Jean-François CARENCO



5. ANNEXES

1.1 Principaux projets de développement du réseau mis en service à partir de 2017 (> 20M€)

Projet	Date de la délibération	Date de la délibération fixant le budget-cible	Budget cible	Coût à terminaison	Date de mise en service
Gascogne-Midi	30 octobre 2014	30 octobre 2014	152 M€	152 M€	2018
Renforcement compression d'AGU	15 décembre 2016	15 décembre 2016	25,5 M€	25,4 M€	2019
Reconstruction de Capens-Pamiers	12 juillet 2017	En attente de la réalisation d'un audit	A déterminer	30,4 M€	2021

1.2 Coûts à terminaison des projets relatifs aux développements de Pirineos



	Estimation à la décision des projets M€	Coût Final M€
Réversibilité LACAL	7,7	5
Artère du Béarn	104	101,1
Canalisation Lussagnet Captieux (GIRLAND)	126,5	98,2
Renforcement de la compression de Sauveterre(GIRLAND II)	34,5	23
Artère de l'Adour	130	155
Investissements TOTAL	402,7 M€	382,3 M€

Source : TIGF